



FEUILLE COMMUNALE N° 6 - septembre 2009



CONFERENCE SUR LE JARDINAGE BIOLOGIQUE

Une des fiches-projets établies pour 2009 dans le cadre du PCDN (plan communal de développement de la nature) porte sur l'organisation d'un cycle de conférences sur les comportements "bio" à adopter en matière de jardinage.

La première des trois conférences prévues cette année aura lieu le mardi 8 septembre 2009 à 19 h à la salle communautaire d'Erpion.

Monsieur HANOTIER, conférencier spécialiste en la matière, présentera une initiation au jardinage biologique.

Les deux autres conférences, toujours présentées par Monsieur Jean-Pierre HANOTIER, auront lieu :

- le mardi 6 octobre à 19 h à Erpion : "jardinage biologique - perfectionnement"
- le jeudi 19 novembre à 19h à la salle des fêtes de Froidchapelle : "les légumes à redécouvrir"

Cette présentation sera suivie par la réunion des membres du PCDN (également ouverte à tous). A l'ordre du jour : le projet cimetières, la prime communale à la plantation de haies et l'opération "Rendez-vous sur les sentiers" 2009.

L'entrée est gratuite et ouverte à tous. Renseignements au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

HABITATION "TREMPLIN"

Une habitation "tremplin", située rue des Arzières à Froidchapelle, sera libre le 1^{er} novembre 2009.

Rappel des conditions (de stricte application) :

- Etre de bonne conduite, vie et mœurs.
- Etre chacun âgé de 18 à 35 ans au moment de l'introduction de la demande.
- Etre considéré comme un jeune ménage, les candidats locataires étant mariés ou vivant maritalement. Si un couple se sépare, le conjoint restant pourra continuer le bail jusqu'au moment de son expiration pour autant qu'il occupe le logement depuis un an au moins.
- S'engager lors de la conclusion du bail, à prendre leur domicile ensemble dans le logement loué.
- Pour chaque conjoint, ne pas avoir la jouissance entière d'un logement en propriété ou en usufruit ou en emphytéose.
- Justifier de revenus suffisants en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement dans l'entité. Dans cette optique, le couple devra disposer d'un revenu annuel net de 20.000 € minimum, majoré de 1.250 € par enfant à charge. Ce montant de revenus ainsi que la majoration par enfant à charge sont indexés sur base de l'index santé. L'indice de référence sera celui de la date de signature du bail. Pour information, le montant indexé pour juillet 2009 (indice santé = 125,69) = 24.332,47 €.

Les candidatures sont à envoyer pour le **30 septembre 2009 au plus tard** à l'attention du président du comité d'attribution, place Albert I^{er} 38 à 6440 Froidchapelle. Renseignements auprès de Madame AELGOET au 060/45.91.41.

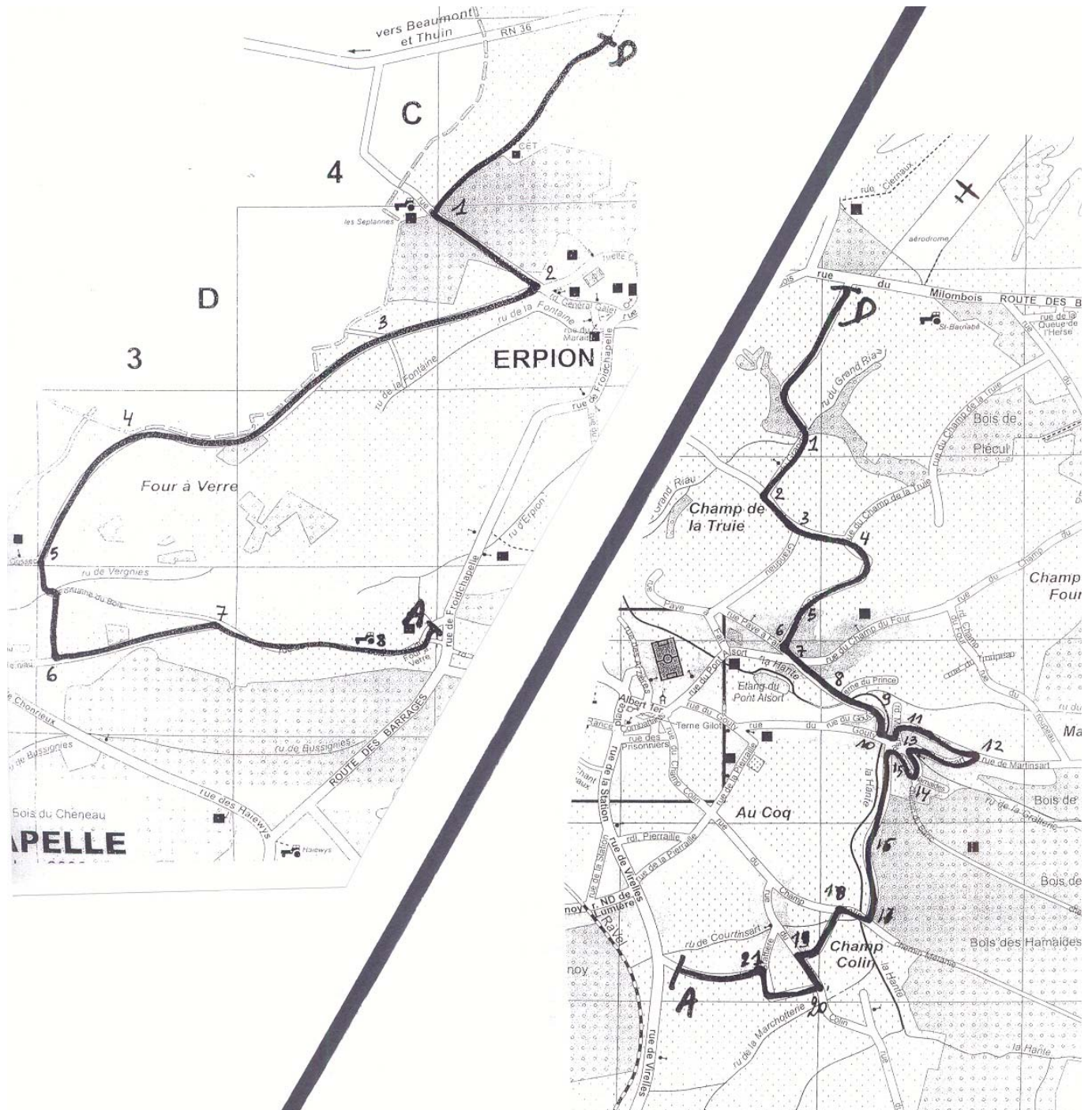
RALLYE A FROIDCHAPELLE

Le 27 septembre 2009, l'asbl Auto Club froidchapellois organise un rallye à Froidchappelle (Trèfle) et à Erpion suivant les itinéraires repris ci-dessous.

Horaire :

Erpion : 9 h 15 - 11 h 30 - 13h 45 - 16 h

Trèfle : 9 h 45 - 12 h - 14 h 15 - 16 h 30



Contacts : Alain JAUQUET (0475/68 13 40) - Police locale (060/45 91 52).



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Vous avez eu un accident du travail. Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation. Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide.

Les assistants sociaux du Fonds des Accidents du Travail sont à votre disposition tous les jeudis au 02/506 84 92.

Vous pouvez aussi les rencontrer :

- à Charleroi - Hôtel de Ville (salle 003 aile Charles II), place du Manège (071/86 10 34)
- à Namur - Hôtel de Ville, rue de Fer (081/24 64 64)

le premier mardi du mois de 13 h 30 à 16 h 30. Pas de permanence en juillet et en août, ni entre Noël et Nouvel An.

Ils vous expliqueront comment votre accident du travail se règle.

Ils vous aideront à obtenir les indemnités auxquelles vous avez droit.

Ils vous expliqueront la législation sur les accidents du travail dans le secteur privé (loi du 10 avril 1971).

Vous pouvez leur faire appel si l'assureur de votre employeur refuse de reconnaître votre accident du travail.

Vous pouvez également les contacter si votre employeur n'était pas assuré au moment de l'accident.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Nous informons la population que, à partir du mardi 1^{er} septembre prochain, la collecte des déchets ménagers retrouvera son horaire habituel et démarrera donc à 8 h.

Nous rappelons à la population que les déchets ménagers doivent être déposés dans les sacs payants communaux devant les habitations, la veille au soir ou le jour de la collecte avant 7 h du matin.



LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE LES PARCS À CONTENEURS SONT À L'HONNEUR

Comme en 2007, l'intercommunale INTERSUD souhaite mettre ses parcs à conteneurs en évidence.

En effet, au vu de la fréquentation des parcs à conteneurs et des tonnages qui y sont acheminés, les parcs à conteneurs sont devenus des infrastructures incontournables et indispensables à la bonne gestion des déchets !

Le 12 septembre 2009, INTERSUD et les intercommunales wallonnes réunies au sein de la COPIDEC mettront donc une nouvelle fois, sous les projecteurs, les 209 parcs à conteneurs wallons.

A l'heure où nous déplorons de trop nombreux actes de violence (verbale et physique), il nous semble urgent, au travers de cette journée, de faire prendre conscience au public de l'utilité de ces infrastructures et des règles qui y sont en vigueur.

Que se passera-t-il sur les parcs lors de cette journée ?

les usagers recevront un signet intitulé « Trions dans les règles, respectons les consignes » et illustré de 6 caricatures.

Nous profiterons également de l'occasion pour :

- rappeler au citoyen l'importance du respect en général et des consignes en particulier pour un bon tri, condition sine qua non pour un bon recyclage (via des bâches apposées sur les grilles du parc et qui resteront après le 12 septembre).
- mettre en exergue le rôle du préposé, chargé de guider les usagers, de les conseiller et de veiller à l'application des règles en vigueur pour un tri optimal.

Pour l'occasion l'illustrateur Kanar a réalisé toute une série de dessins humoristiques sur des situations rencontrées dans les parcs à conteneurs.

Nous vous remercions pour votre collaboration !

ETE SOLIDAIRE 2009...

Cette année encore, douze jeunes ont été engagés durant deux semaines dans le cadre de l'opération "Été solidaire, je suis partenaire".

Au service d'une quinzaine de personnes âgées, les jeunes encadrés par l'éducatrice du PCS, ont aidé aux petits travaux de jardinage (tonte des pelouses, taille des haies...) ou encore aux petits travaux d'entretien.



Ils ont également prêté main forte aux services communaux pour la rénovation et l'entretien du petit patrimoine, tels que la potale Notre-Dame de lumière rue de Hernoy, le calvaire Manderlier rue du Gouty, la chapelle St-Joseph rue des Arzières et la chapelle Notre-Dame de la Salette rue du Mousset à Vergnies...

Sans oublier l'entretien des bancs publics, des panneaux d'informations et divers petits travaux au sein de l'Administration communale.

Un réel succès pour cette opération "Eté-solidaire 2009" n'hésitez pas à vous inscrire pour l'année prochaine !

ASBL ECHANGE VOUS INFORME...

L'ASBL Echange est une association qui a pour but l'accueil de personnes en difficultés momentanées ou permanentes. En plus de la distribution de colis alimentaire, Echange assure également la vente de vêtements de seconde main et peut être un relais pour le don de matériel (salon, meuble de cuisine, chambre...).

L'ASBL se veut aussi être un lieu de rencontre et d'échange pour rompre l'isolement de certaines personnes.

Lors des permanences, des activités sont proposées en partenariat avec les bénévoles, le PCS et l'AMO Oxyjeune.

Ces activités sont ouvertes à tous et gratuites !! Voici le calendrier 2009 :

- 👉 22 septembre 2009 : Confection de bougie
- 👉 20 octobre 2009 : Cuisine Potage Potiron matin et bricolage Halloween apm
- 👉 3 novembre 2009 : Bricolage avec les enfants
- 👉 17 novembre 2009 : Brocante de semences
- 👉 15 décembre 2009: Bricolage de Noël

Inscription auprès de Paola Brogniet 071/64 41 09 ou aux permanences.

Plus d'infos à Echange - Képha (le mardi) - Place Albert Ier 1 - Froidchapelle

Personne de contact : Etienne MARLIER au 060/41 19 10

POINT POSTE

Attention : la dernière levée dans votre Point Poste de Froidchapelle aura désormais lieu :

- à 15 h 15 le lundi et le mercredi;
- à 11 h 30 le mardi, le jeudi et le vendredi;
- à 11 h le samedi.

J'AI UNE CHAUVÉ-SOURIS CHEZ MOI... QUE FAIRE ?

Plusieurs personnes nous ont récemment manifesté leur inquiétude suite à la découverte d'une chauve-souris dans leur grenier...

Il n'y a aucune raison de paniquer, bien au contraire. Comme vous allez le constater, ces animaux sont beaucoup plus sympathiques qu'il n'y paraît, et la cohabitation est bénéfique pour tous.

Tout d'abord

Sachez que les chauves-souris sont fort sensibles à toutes sortes de polluants : leur présence chez vous est donc un signe de la bonne qualité de votre environnement.

Ce sont d'insatiables insectivores : elles vous débarrassent de nombreux moustiques et autres insectes indésirables. Pas besoin d'insecticides donc !

Ainsi, sans le savoir, vous voilà devenu le conservateur d'une "réserve naturelle à chauves-souris". Au fait, savez-vous qu'en chinois le mot "Fu" signifie à la fois chauve-souris et... bonheur ?

Halte aux balivernes !

Avant tout, tordons le cou à de vieux bobards qui circulent sur les chauves-souris. Il est grand temps de rétablir la vérité.

- ☛ Les chauves-souris ne se jettent pas sur les humains et ne s'accrochent pas dans les cheveux.
- ☛ Elles ne rongent ni ne détériorent les matériaux de construction.
- ☛ Nos chauves-souris ne boivent pas de sang. Les vampires existent, oui, mais uniquement en Amérique du Sud.
- ☛ Vos chauves-souris ne vont pas proliférer car elles n'ont, en général, qu'un petit par an.

Les chauves-souris ne sont pas des monstres ! C'est l'ignorance qui est souvent à l'origine de la destruction d'une espèce animale. N'hésitez pas à rassurer les gens chez qui ces légendes sont encore trop bien ancrées.

Disparition des chauves-souris

Malheureusement, depuis une cinquantaine d'années, la plupart se raréfient dangereusement. Plusieurs paramètres peuvent être tenus pour responsables de cette vertigineuse diminution. Entre autres :

- ☛ L'utilisation d'insecticides entraîne d'une part la raréfaction et la banalisation des espèces d'insectes, et d'autre part l'empoisonnement des chauves-souris.
- ☛ L'agriculture intensive induit la disparition de milieux vitaux pour les chauves-souris, tels que les haies, les vergers et les zones humides.
- ☛ Les dérangements dans les gîtes d'hibernation réveillent les chauves-souris qui vont épuiser rapidement leurs réserves énergétiques.

Depuis les années 80, elles sont protégées par la loi. Il est strictement interdit de capturer, détruire ou détenir des chauves-souris. Ce qui n'empêche pas la situation de rester encore très critique.



Cycle de vie des chauves-souris

Durant l'hiver, les chauves-souris hibernent. Pour leur convenir, leur abri doit être à la fois :

- calme afin qu'elles ne soient pas dérangées et réveillées;
- très humide afin qu'elles ne se déshydratent pas;
- maintenu à une température comprise entre 1 et 7 degrés.

Durant cette période, nos belles au bois dormant se mettent en "mode économique" : leurs rythmes cardiaque et respiratoire chutent fortement.

Le printemps revenu, elles sortent de leur léthargie et quittent les grottes. Les femelles forment des colonies de reproduction qui élisent domicile dans les arbres creux et les constructions humaines. Ces colonies comptent de dix à cinquante individus en moyenne. La gestation dure environ trois mois. La mise à bas a lieu en mai-juin. Grâce à la richesse du lait maternel, les jeunes grandissent à une vitesse impressionnante. Ainsi, après quatre semaines seulement, lors du sevrage, ils sont assez grands pour s'envoler à la poursuite de leurs proies.

La nuit, elles partent en chasse. Elles peuvent revenir plusieurs fois au gîte pour se reposer ou allaiter leurs petits, restés au chaud et blottis les uns contre les autres. Toutes les chauves-souris européennes se nourrissent exclusivement d'insectes. Elles en ingèrent des quantités astronomiques : durant l'été, une chauve-souris peut capturer jusqu'à 600 insectes en une heure !

A l'automne, les chauves-souris ont deux préoccupations majeures : s'accoupler et constituer des réserves de graisse qui leur seront vitales en hiver. Quand la température baisse et que les insectes deviennent rares, il est temps pour elles d'hiberner à nouveau... et le cycle recommence.

Petits inconvénients et grandes solutions

Vous avez constaté que les chauves-souris signalent leur présence de leurs excréments noirâtres. Le plus souvent, quelques coups de balai suffisent à régler le problème. Par contre, si les déjections sont relativement abondantes et que vous possédez des fleurs ou un potager, récupérez-les : c'est un engrais d'excellente qualité, riche en azote, parfaitement écologique et gratuit. Et n'oubliez pas que les chauves-souris vous débarrasseront des insectes friands de végétaux.

Il arrive que les murs ou les fenêtres situées sous le point d'envol des chauves-souris soient maculés de déjections. Pour y remédier, il suffit de placer une planchette à l'endroit où elles atterrissent et décollent afin d'éviter que leurs projectiles n'aillent s'écraser plus bas.

Attention : animaux sauvages !

Si vous devez absolument déplacer une chauve-souris, sachez que ce sont des animaux sauvages qui peuvent mordre s'ils se sentent en danger. Il est donc préférable de porter des gants épais lorsque vous manipulez ces animaux.

En conclusion...

J'ai des chauves-souris chez moi, que faire et ne pas faire ?

- ☛ Je ne m'effraie pas, il n'y a aucune raison.
- ☛ J'évite de manipuler ces animaux.
- ☛ Si je dois le faire, je porte des gants épais.
- ☛ Je ne les dérange pas.
- ☛ Je cohabite en paix.

Source : Plecotus, groupe de travail chiroptérologique d'Aves - www.chauves-souris.be

MAISON DE L'EMPLOI

Les permanences de la Maison de l'Emploi reprendront à partir du jeudi 10 septembre 2009 (chaque jeudi de 9h à 12h à la maison communale - place Albert Ier 38).

COMMUNIQUE DE L'ASBL LES LACS DE L'EAU D'HEURE

Pour être au courant des activités et infos des Lacs de l'Eau d'Heure toute l'année, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.lacsdeleaudheure.be et faites-nous part de vos centres d'intérêts. Merci.

AGENDA

Samedi 5 septembre dès 19 h à la salle des fêtes de Froidchapelle : 4^{ème} souper barbecue des Moucheurs des Fagnes. Menu : apéritif, viandes (saucisse de campagne, merguez, spiring de porc), pommes de terre en chemise, crudités variées, sauces maison, pain français, dessert. P.A.F. : 15 €/adultes - 7,50 €/enfants. Uniquement sur réservation pour le mercredi 2 septembre. Paiement à la réservation chez Claudy DEVALLEE (0496/10 08 63) ou Marc D'HULTER (060/41 16 13).

Samedi 5 et dimanche 6 septembre de 12 à 20 h : 2 dîners souvenirs exceptionnels animés par l'orchestre de Jérôme BEROUDIAUX (3 musiciens) avec, en attraction, une des plus longues carrières artistiques de France : l'accordéoniste André VERCHUREN, accompagné du guitariste Robert LAFONT. Prix : 50 €, spectacle et repas complet, boissons comprises à volonté (bières, vins, eaux...) de 12 à 20 h (sauf champagne : 18 €). Une organisation du comité de jumelage Vergnies-Vathiménil.

Mardi 8 septembre à 19 h à la salle communautaire d'Erpion : conférence de M. Jean-Pierre HANOTIER sur les comportements bio au jardin - initiation (entrée gratuite), suivie de la réunion du PCDN.

Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 septembre : ducasse de Boussu-lez-Walcourt. Vendredi 11 : soirée dès 21 h. Samedi 12 : brocante à partir de 6 h - triathlon (badminton, fléchettes, pétanque) dès 8 h (10 €/équipe de 2, premier match à 9 h, prix pour toutes les équipes) - rallye pédestre dès 14 h 30 - soirée. Dimanche 13 : dès 11 h 30, dîner (apéro, jambon à la broche, crudités, pommes de terre) - pétanque dès 14 h 30.

Samedi 12 septembre : premiers tournois de préparation du Volley Club de Froidchapelle au hall omnisports : de 9 à 14 h : provinciales dames 2, 3 et 4 - de 14 h à 19 h : provinciales messieurs 1, 2 et 3. Deux terrains, maximum 8 équipes. Inscriptions : 20 €. Renseignements et réservations : Fabian DUPONT (0475/71 29 68) - detente_volley@hotmail.com.

Lundi 14 septembre à 20 h : conseil communal

Jeudi 17 septembre à 14 h à la cafétéria du hall omnisports : jeu de cartes des 3x20 de Froidchapelle

Samedi 19 septembre à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : souper lasagne du groupe Echange. Depuis 1997, Echange vient en aide aux personnes en difficulté tout en les invitant à s'investir dans le projet de l'asbl. La distribution de colis alimentaires et la vente de vêtements de seconde main sont des éléments mobilisateurs du groupe. Lors des permanences, des activités sont réalisées en collaboration avec l'A.M.O. Oxyjeune de Rance et le P.C.S. de Froidchapelle. La dynamique du groupe repose sur des valeurs essentielles : l'accueil de chacun dans sa différence, le respect, la confiance et la solidarité entre tous. Renseignements chez Etienne MARLIER (060/41 19 10) ou Paola BROGNIET-THIRY (071/64 41 09).

Dimanche 20 septembre : découverte des plus beaux endroits de Boussu-lez-Walcourt et de ses environs avec l'asbl SAXIFRAGE (Grand-Rue 24). Dès 10 h, l'équipe du centre vous attend pour votre inscription. Vous pouvez participer à 3 activités : rallye pédestre (découverte du village de Boussu), rallye vélo (Boussu et les villages voisins) - 2 parcours (15 km ou 25/30 km), découverte botanique avec guide - 2 départs : 10 h 30 et 14 h. Animation musicale, visite du centre, barbecue, boissons, friandises. Droits d'inscription : 2 € à partir de 12 ans.

Dimanche 27 septembre : l'institut "L'Accueil" se met à l'heure espagnole. A 11 h : messe célébrée par l'abbé DELCOIGNE et animée par la chorale des enfants de Froidchapelle. A 12 h : apéritif sangria accompagnée de tapas. A 13 h : paëlla aux fruits de mer ou assiette froide (14 € pour les adultes - 12 € pour les enfants, apéritif et dessert compris) - service à table - réservations avant le 11/09 au 060/41 19 89 - dessert espagnol fait maison. A 15 h : spectacle en trois parties sur le thème de l'Espagne par les résidents et le personnel de l'Accueil. A 16 h 30 : les "arguéennes" de l'I.J.S. Band. Jusque 22 h : DJ animation musicale variée... et hamburgers, tombola express, pêche aux canards, crêperie, exposition d'artisanat, atelier cuisine, panneaux de photos de nos aventures. Les personnes empêchées peuvent verser leur contribution au 271-0352885-31.

Jeudi 1^{er} octobre à 14 h 30 à la cafétéria du hall omnisports : conférence par le Dr MOTQUIN : "Les vaccins"

Le dicton de septembre : Septembre emporte les ponts ou tarit les fontaines.

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

- à Boussu-lez-Walcourt (salle du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 22 septembre et 20 octobre de 9 h à 11 h 30;
- à Froidchapelle (au CPAS, rue de la Station 83) les mardis 22 septembre de 13 h 30 à 16 h, 29 septembre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, 20 octobre de 13 h 30 à 16 h et 27 octobre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

MESURES EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2009 :

1. Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 26.000 €) **ne sont plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre est accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la période de chauffe est annuelle.

Echelonner le paiement de votre facture de mazout : pourquoi pas ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS). Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence est réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence se tiendra le mercredi 30 septembre de 13 h à 15 h**.

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois entre 13 h et 16 h. **Prochaines permanences le mercredi 2 septembre et le mercredi 7 octobre de 13 h à 16 h**.

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièce de théâtre, concert, spectacle...) conventionnées "article 27" et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)